

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DÉCLASSIFIÉ - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

RICA/3

(Copie n° 22 de 30 copies)

4-9-61



Ref EF-111

DELEGATION DE L'ITALIE
AUPRES DE L'OTAN

~~TOP SECRET~~

REG. DPP
41

NISCA
(97)

82 NF

878 1960

1960

MEMORANDUM RELATIF AUX MESURES DECIDEES PAR LE
GOUVERNEMENT ITALIEN AVEC LES COMMENTAIRES SE
RAPPORTANT AUX POINTS FORMULES DANS LE DOCUMENT
SHAPE 167/61.

ARMEE DE TERRE.

DOWNGRADED TO
Public Disclosure
SEE: PDN (2010) 0001

1990

1991

1994

1990

86

1989

1992

1°) Personnel.

a) Dans le but d'élever, d'ici le 1er janvier 1962, les niveaux de force des Grandes Unités de jour M, il a été décidé de rappeler sous les drapeaux, à la date du 15 octobre 1961, environ 24.000 réservistes (officiers, sous-officiers, troupe) destinés à être mobilisés pour les unités (M-Day) pour une période que l'on prévoit, en ce moment, de 60 jours. Cette mesure permettra d'élever les niveaux des Grandes Unités de jour M, dans la période du 15 octobre au 15 décembre, c'est-à-dire jusqu'au moment où les conscrits, qui s'entraînent actuellement aux CAR, permettront de porter les niveaux du personnel à 85% environ.

Cette mesure permet, en outre, d'amorcer la mise en oeuvre de ce qui est mentionné à l'alinéa III, paragraphe c).

2007

2005

La disponibilité immédiate des autres unités qu'il faudra mobiliser pour amener les unités de jour M à 100%, comme il est prévu à l'alinéa III, paragraphe a), est assurée par les dispositions déjà en application.

- b) Pour élever de façon permanente les niveaux de force des Grandes Unités et des supports de jour M et de 1er échelon, dans la mesure requise, le Gouvernement italien a décidé d'appeler sous les drapeaux un contingent de recrues supérieur de 50.000 unités environ à celui qui existe actuellement pour chaque classe.

La mesure sera mise en application le 1er novembre 1961 avec l'appel du 1er échelon de la classe 1940 et se poursuivra par les appels des échelons successifs, de sorte que l'augmentation prévue sera complètement obtenue avant la fin de 1962. En même temps, la partie des militaires de métier sera augmentée en vue d'améliorer la situation des spécialistes.

Les mesures ci-dessus permettront de porter les niveaux de force des Grandes Unités de jour M à 90%, les supports de jour M à 80%, unités et supports de 1er échelon à 60% et de réduire le déficit du personnel des transmissions, ainsi qu'il est requis par la mesure III - b).

- c) En ce qui concerne le point III c) les mesures réalisables dans la contingence actuelle sont en cours d'étude. Pour l'instant il a été décidé de faire accomplir aux

conscrits entièrement le service militaire de 18 mois et de combler éventuellement les fluctuations négatives en retenant du personnel sous les drapeaux ou en, en rappelant pour une période d'entraînement comme il sera précisé ci-dessous.

- d) La mesure III e) sera mise en application le 15 octobre 1961 par le rappel, déjà décidé, de 24.000 unités. Dans le courant de 1962 le nécessaire sera fait en vue de rappels ultérieurs, déjà prévus annuellement. Le niveau de ces rappels sera élevé aux nécessités réelles.

2°) Logistique.

Un plan d'approvisionnement de matériel a déjà été mis sur pied et les industries ont été invitées à commencer la production au plus tôt et à accélérer les livraisons. Ce plan prévoit l'acquisition, dans la première phase, de : munitions, moyens de transport, armes pour l'infanterie, mines et outillage du génie, matériel ABC et des transmissions.

En ce qui concerne la mesure II c), il est nécessaire de faire remarquer que des difficultés d'ordre varié subsistent afin d'atteindre les niveaux prévus de 30 journées de stocks. Quant à l'approvisionnement de matériel plus important, mentionné dans les mesures II b) et II d), l'assistance et la collaboration des Etats-Unis sont nécessaires.

MARINE.

1°) Personnel.

Les nécessités prévues pourront être satisfaites. Par ailleurs, la collaboration des Etats-Unis sera nécessaire en ce qui concerne l'entraînement des pilotes en relation avec l'augmentation des avions M.P.

2°) Préparation des unités.

- On tiendra compte de la demande d'accélérer l'entraînement des unités de missiles sur le Garibaldi, de façon à le transférer dans la catégorie A. Cette demande sera satisfaite. L'entrée en service des trois DD/DE (type Bergamini) est subordonnée à l'acquisition des équipements de sonar et de radar, déjà décidés en compte MDAP.

- La demande des augmentations des avions maritimes est subordonnée à l'acquisition de 8 S2F1 dans le courant de 1961 et de 12 autres dans le courant de 1962. Ceux-ci, qui ont été déjà demandés en compte MDAP, n'ont pas été obtenus.

Il en est de même en ce qui concerne les hélicoptères nécessaires (9), dont 3 seulement pourront être achetés au moyen de fonds nationaux, et en ce qui concerne les équipements électroniques dont l'approvisionnement a été amorcé avec des fonds nationaux.

3°) Logistique.

- Les demandes relatives aux stocks pourront être, en principe, satisfaites.

- En ce qui concerne les pétroliers, le nécessaire sera fait en vue de leur réquisition, en les équipant auparavant pour le ravitaillement en mer.

ARMEE DE L'AIR.

1°) Personnel.

Les besoins de personnel pour les unités de vol et pour les unités du réseau d'identification et de contrôle seront satisfaits intégralement avant la fin de 1962, en ayant recours à l'augmentation du contingent de conscrits et à des concours supplémentaires pour officiers et hommes de troupe spécialistes.

2°) Préparation des unités.

Dans le courant de 1961 :

- a) 38 avions G.91, et non 40 comme il est requis, pourront être mis en ligne;
- b) le pourcentage d'avions actuellement prêts au combat est de 63%, mais il sera difficile, faute de pièces de rechange, d'atteindre le 70%, comme il est requis. Le pourcentage des équipages prêts au combat est de 80% et sera ultérieurement augmenté;
- c) il n'est pas possible de porter les FB de 107 à 125, faute de pièces de rechange; ils seront portés à 110 avant le 1.1.1962;
- d) l'augmentation des F 86 K de 39 à 42 sera satisfaite en partie; la ligne sera portée à 41;

- e) la ligne des C.119 a été déjà établie à 32 comme il est demandé;
- f) la situation actuelle des Jupiter est de 30 IRBM; leur remplacement ou réparations éventuels rentrent dans la responsabilité des Etats-Unis.

La réalisation de certaines des mesures sus-mentionnées pourra être effectuée dans le courant de l'année 1962.

Dans le courant de 1962 :

- La mise en ligne de 34 F.104, requise par SHAPE, demeure subordonnée à la date de livraison des avions qui sont en voie de co-production européenne.

3°) Logistique.

- a) La lenteur du programme IRAN est en réalité due au manque des pièces de rechange qui devaient, en partie, parvenir en compte MDAP. Quoi qu'il en soit, l'approvisionnement des pièces de rechange a été effectué au moyen de fonds nationaux (10 milliards au cours de l'année 1960-61, et plus de 12 milliards au cours de l'année 1961-62), ce qui a permis de faire face à la crise créée par la cessation des aides MDAP.
- b) En ce qui concerne les stocks de bombes, la demande sera satisfaite en grande partie.

La demande de stocks de réservoirs additionnels ne pourra pas être satisfaite, soit parce qu'elle comporterait des dépenses trop lourdes, soit parce qu'on lui a attribué une priorité secondaire.

- c) Le ralentissement de l'arrivée des pièces de rechange en compte MDAP créera des entraves au fonctionnement permanent du réseau de contrôle et d'identification. L'approvisionnement des pièces de rechange - au moyen de fonds nationaux - comporte un délai de huit mois à un an. En conséquence, il n'est pas possible de donner des assurances, pour des questions d'ordre technique, au sujet du fonctionnement, 24 heures sur 24 heures, du réseau de contrôle et d'identification.

Paris, le 4 Septembre 1961.